

# LE PETIT ST MARTINOIS



Mai 2017

## *Le Mot du Maire*

*Chers Amis, St Martinoises, St Martinois*

Sous les regards des autres nations, la France demeure le pays le plus difficile à gouverner car, comme le dit J.C. Milner, essayiste, « la France est, de tous les pays européens, celui où la rhétorique politique est la plus déconnectée des réalités »

Souhaitons qu'Emmanuel MACRON notre nouveau président élu le 7 mai saura faire face.

Ce résultat ne change pas grand-chose dans l'immédiat pour notre commune dont le budget a été voté, les dotations confirmées et les investissements programmés.

Mais il faudra que nous soyons vigilants car, si la suppression de la taxe d'habitation est remplacée par une dotation de l'État, cela remettrait en cause la libre administration des collectivités territoriales et leur capacité d'assurer les services publics essentiels attendus par la population, de l'école à la solidarité.

N'oubliez pas les élections législatives des 11 et 18 juin,

N'oubliez pas le marché paysan du dimanche matin, et les pizzas du vendredi et du dimanche soir cuisinées par un St Martinois : M. Astier Daniel.

Après une chute des températures et une pluie bienvenue pour nos nappes phréatiques, le beau temps semble revenu. Je vous souhaite un agréable printemps et un bel été.

Prenez note de toutes les manifestations qui sont programmées et dans la mesure du possible, honorez les rendez-vous qui vous sont proposés. Les bénévoles qui se « décarcassent » pour animer le village vous en seront reconnaissants.

*Joëlle Richaud*

Secrétariat : 8h/12h du lundi au vendredi – 13h30/16h30 Et mardi et vendredi – 9h/12h les samedis 13/05 –

17 et 24/06 – 09 et 23/09 - Tél 04 90 77 61 02 courriel [mairiestmartin3@orange.fr](mailto:mairiestmartin3@orange.fr)

Pas d'ouverture l'après-midi pendant les vacances scolaires

Conseils municipaux : 09/05 – 06/06 – 03/07 – 11/09

Conseils communautaires : 24 mai et 22 juin

Architecte conseil : de 15h30 à 17h00 les 19 mai – 02 et 16 juin - prendre RDV au 04 90 77 61 02

Conseillers Départementaux : Noëlle Trinquier : 18 mai à 9h ou sur RDV au 07 86 91 76 64

Jean-François Lovisolo : sur RDV au 04 90 16 22 75

Conseiller Régional : Stéphane Sauvageon : pour un rendez-vous contactez le 06 24 09 30 39

Député : Election en juin

## LES CONSEILS MUNICIPAUX

*Les procès-verbaux peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet de la commune [www.saintmartindelabrasque.com](http://www.saintmartindelabrasque.com). Vous pouvez en obtenir une copie.*

### Séance du 06 février 2017

- Renouvellement de l'entretien des bornes à incendie à l'entreprise SMMI : unanimité
- refus de la délégation maîtrise du sol (PLU) à COTELUB : unanimité
- Syndicat d'Electrification Vauclusien : modification des statuts votée à l'unanimité
- Carte temps libre : convention et avenant 2017 votés à l'unanimité
- Demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (SIPL) pour la rénovation thermique : unanimité

### Séance du 06 mars 2017

- Vote du compte de gestion du trésor public : unanimité
- Vote du compte administratif de la mairie : unanimité
- Affectation du résultat : 10 voix pour, 1 abstention
- Adhésion aux associations d'élus (associations des maires de France, de Vaucluse et du canton de Pertuis : unanimité
- Modification du règlement intérieur du foyer : unanimité
- Autorisation de payer une facture à EGE en attendant le vote du budget : unanimité
- Assurance statutaire du personnel : délégation au Centre de Gestion de Vaucluse pour consultation en vue d'un nouveau contrat sans obligation d'adhésion : unanimité
- Convention d'adhésion au service « Hygiène et Sécurité » : unanimité
- Charte de soutien à la chambre des métiers et de l'artisanat : unanimité
- Association des maires de France : vœu de soutien

### Séance du 03 avril 2017

- Vote du taux des taxes sans augmentation : unanimité
- Budget primitif : 9 voix pour, 2 abstentions

| FONCTIONNEMENT        |                              |                   |                       |                             |                    |
|-----------------------|------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------|
| DEPENSES              |                              |                   | RECETTES              |                             |                    |
| Chap                  | Libellé                      | Dépense           | Chap.                 | Libellé                     | Dépense            |
| 011                   | Charges à caractère général  | 170 503,20        | 013                   | Atténuation de charges      | 200,00             |
| 012                   | Personnel et charges         | 259 300,00        | 70                    | Produits et ventes diverses | 51 879,98          |
| 014                   | Atténuation de produits      | 4 463,00          | 73                    | Impôts et taxes             | 325 250,00         |
| 65                    | charges de gestion courante  | 82 918,50         | 74                    | Dotations et participations | 86 200,00          |
| 66                    | Charges financières          | 16 700,00         | 75                    | Produits gestion courante   | 51 100,00          |
| 67                    | Charges exceptionnelles      | 200,00            | 76                    | Produits financiers         | 23,00              |
| 022                   | Dépenses imprévues           | 15 000,00         | 77                    | Produits exceptionnels      | 1 781,00           |
| 023                   | Virement à l'investissement  | 184 000,00        |                       |                             |                    |
| 042                   | Op. transfert entre sections | 13 453,30         | R002                  | Résultat reporté            | 230 104,02         |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> |                              | <b>746 538,00</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> |                             | <b>746 538 ,00</b> |

| INVESTISSEMENT |                              |            |          |                            |            |
|----------------|------------------------------|------------|----------|----------------------------|------------|
| DEPENSES       |                              |            | RECETTES |                            |            |
| Chap           | Libellé                      | Dépense    | Chap.    | Libellé                    | Dépense    |
| 20             | Immo. incorporelles          | 51 676,00  | 13       | Subventions                | 245 274,10 |
| 21             | Immobilisations corporelles  | 204 740,40 | 10       | Dotations (hors 1068)      | 29 829,00  |
| 23             | Immobilisations en cours     | 291 500,00 | 1068     | fonctionnement capitalisé  | 92 388,24  |
| 16             | Emprunts - dettes assimilées | 52 000,00  | 021      | Virement du fonctionnement | 184 000,00 |

|                       |                          |                   |                       |                          |                    |
|-----------------------|--------------------------|-------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------|
| 041                   | Opérations patrimoniales | 39 334,77         | 024                   | cessions immobilisations | 80 000,00          |
|                       |                          |                   | 040                   | Transfert entre sections | 13 453,30          |
| D001                  | Solde négatif reporté    | 45 028,24         | 041                   | Opérations patrimoniales | 39 334,77          |
|                       |                          |                   |                       |                          |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> |                          | <b>684 279,41</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> |                          | <b>684 279 ,41</b> |

- demandes de subvention :

- Au Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement (rue des Catafornes : unanimité)
  - Dans le cadre des amendes de police (arrêt de bus et signalisation PMR) : unanimité
  - Dans le cadre de l'aménagement de l'espace, agriculture et environnement pour le traitement des eaux pluviales sur le mail : unanimité
  - À la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'éclairage public : unanimité
- Convention avec Basilic Diffusion, gestionnaire du cinéma de Cucuron pour du cinéma itinérant : unanimité
- rappel à l'ordre : reporté ultérieurement

### ETAT-CIVIL

Naissances : Guillaume BARTHEZ le 20 janvier 2017  
Pacôme GREGOIRE le 16 mars 2017  
Ahio et Swan LIEGEOIS le 15 avril 2017

Mariages : Emilie SAHLI et Guillaume ALMEIDA le 25 mars 2017

Décès : Gérard CAVALLONI le 21 février 2017  
Etienne SIGNORINO le 08 mars 2017  
Antoine CORSINI le 27 mars 2017

### LA VIE DE LA COMMUNE

#### Commémoration du 08 mai



Après lecture du message du secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense (J-Marc TODESCHINI), citation de chaque St Martinois « Mort pour la France » et observation d'une minute de silence. Le pot de l'amitié a été partagé dans le foyer communal.



#### Elections législatives : élection du Député de la 5<sup>e</sup> circonscription

11 et 18 juin 2017 : ouverture du bureau de vote de **8h à 18h**

#### Taux des taxes :

La commune n'a pas augmenté le taux des taxes habitation, foncier bâti et foncier non bâti. Toutefois des augmentations ont été votées par :

- Le Conseil départemental sur le foncier bâti qui passera de 14,41 à 15,13 %
- COTELUB : la taxe habitation passera de 8,47 à 8,89 %
  - Le foncier bâti passera de 0,381 à 0,40 %
  - Le foncier non bâti passera de 2,38 à 2,50 %
- La taxe sur les ordures ménagères (TEOM) passera de 10,47 à 10,62 %

La TEOM n'avait pas été augmentée depuis 2009 et les autres taxes depuis 2011.

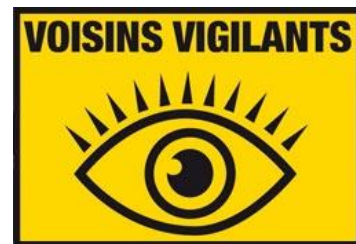
## Voisins vigilants

### Réunion publique le 19 mai à 19h dans le foyer

Le dispositif "voisins vigilants" existe en France depuis 2007 dans le but, surtout, de lutter contre les cambriolages.

"Participation citoyenne" ou "voisins vigilants" définit le dispositif comme "un contrat moral entre gendarmes et habitants, une union autour de valeurs communes de cohésion et de respect." Quant à son application concrète, elle se traduit, par "tout signalement de quelque chose d'anormal chez un voisin absent."

Venez nombreux écouter, vous renseigner et pourquoi pas adhérer.



## Plan Local d'Urbanisme

La 3<sup>e</sup> réunion publique a eu lieu le 26 avril 2017 à 19h.

Elle a été annoncée dans le journal « La Provence » les 13 et 15 avril, sur le site internet, sur les panneaux d'affichage et sur la porte de la mairie.

Le dossier provisoire complet est consultable sur le site internet [www.saintmartindelabrasque.com](http://www.saintmartindelabrasque.com)

L'enquête publique sera lancée en octobre, après nouvel avis des Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires, Parc, SIVOM, chambres de commerce, d'agriculture.....)

## Foyer communal

Après quelques travaux de remise en « beauté » : peintures, électricité à LED, rideaux, le foyer communal est de nouveau utilisable depuis le 24 avril.



## La commune et le centre aéré « L'Aiguier »

La commune a passé une convention avec le centre aéré afin que les enfants de St Martin de la Brasque puissent y accéder.

La cotisation communale est de 8,50 €/jour/enfant le mercredi et 10,50 € jour/enfant pendant les vacances.

En 2016 la participation financière de la commune s'est élevée à 9 464 €.

## Croix-Rouge

Une campagne aura lieu du 22 mai au 03 juin 2017 à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Cette campagne vise à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française. Elles auront également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers mais ne feront pas l'objet d'une quête.





## La rue des Cataforne va se refaire une beauté

Devant l'état de dégradation très avancée de la chaussée, une réhabilitation a été prévue au budget 2017. Les travaux commenceront bientôt.



### Plan d'alignement

La procédure d'alignement est définie aux articles L. 112-1 et suivants du Code de la voirie routière comme « la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. »

L'alignement a pour objet essentiel d'indiquer la limite du domaine public routier, et ainsi de le protéger des atteintes qui pourraient lui être portées.

Pour une commune, il ne concerne que les voies relevant de son domaine public, inscrites au tableau de classement de la voirie communale ou relevant d'une situation de fait.

Le chemin de la Montagne sera la première voie traitée par le cabinet de géomètres Jacquot-Solère.

### Coupes de bois

Les espaces boisés classés (Devin, Castelas, Piémont) sont soumis aux dispositions des articles L.130-1 à L.130-5 du Code de l'Urbanisme.

De ce fait, tout déboisement est strictement limité aux espaces nécessaires pour les extensions autorisées et pour les seuls besoins agricoles sur des terrains dont la pente n'excède pas 15 %. Les coupes à blanc ne sont autorisées que s'il y a replantation forestière avec des arbres autres que résineux et chênes verts.

### Platanes et cendres de cheminée ne font pas bon ménage

Attention, les cendres de cheminée sont néfastes pour les platanes : ne plus en déposer à leur pied. L'arbre n° 5 sur la rangée du milieu du mail en a reçu beaucoup trop.

### Bricolage et désagréments sonores

**Ce que dit la loi :** Peut-être sanctionnée toute personne qui, dans un lieu public ou privé, est à l'origine de bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité...

Les horaires d'utilisation des engins de jardinage bruyants à moteur électrique ou thermique sont les suivants :

- 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 pour les jours ouvrables.
- 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h pour les samedis.
- 10 h à 12 h pour les dimanches.

Respectez-les

### Incivilités récurrentes

Le personnel communal et les élus sont confrontés à de nombreuses infractions liées au civisme. Pourtant de nombreuses poubelles sont en place mais, il semble difficile à certains de faire 3 ou 4 mètres pour aller y déposer leurs déchets.

Il en est de même pour les mégots de cigarettes que nous trouvons en grande quantité sur la place, alors que des cendriers muraux existent.

Sans parler des éternelles crottes de chien qui salissent la voirie, sont écœurantes et dangereuses.

Pourtant, des sacs gratuits sont à disposition dans les distributeurs.



Il arrive souvent que le lavoir ressemble à un dépôt d'ordures alors qu'une poubelle se trouve à proximité.

Et enfin, le sens interdit sur la place est systématiquement ignoré alors qu'il est facile, en voiture, de faire le tour. Faudra-t-il en arriver à mettre une barrière qui ne se relèvera que lorsque les voitures arriveront dans le bon sens ? J'invite les récalcitrants à essayer d'en faire autant à Villelaure, à Pertuis ou à Aix-en-Provence : ils constateront qu'à St Martin le petit détour demandé est vraiment minime.

## **LA PROPRETE C'EST NOUS** **LE CIVISME C'EST VOUS !**

### **Comité Communal des feux de Forêts**

Du 12 juin au 15 septembre, le CCFE reprendra ses patrouilles pour la surveillance des massifs boisés. N'oubliez pas de procéder au débroussaillage. Il vous protège, vous et votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui entraîne une baisse de la puissance du feu et accroît ainsi votre sécurité.

Le débroussaillage :

- ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant ;
- diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz ;
- évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables de votre habitation.

Le débroussaillage protège la forêt en limitant le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

**Ces travaux sont à la charge du propriétaire de la construction ou de ses occupants (locataires, fermiers...).**

Ce principe relève de l'application de l'article 1384 du Code civil selon lequel toute personne doit assumer la responsabilité des choses qu'elle a sous sa garde.

Cas général : votre propriété est située en zone non urbaine :

Vous devez débroussailler les abords de toutes les constructions :

- dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou installations de toutes natures (y compris les piscines).
- 3 mètres de part et d'autre des

chemins privés y donnant accès.



### **Trésorerie de Pertuis : modification des horaires**

Depuis le 18 avril 2017, le centre des finances publiques est ouvert

- Le lundi mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- Le mardi et jeudi de 8h30 à 12h

### **Préfecture : réorganisation de l'accueil public**

- ◆ Les timbres fiscaux ne sont plus vendus à la Préfecture
- ◆ Permis de conduire et immatriculations : 8h30 à 11h30 (au lieu de 12h) lundi, mardi, jeudi, vendredi
- ◆ Les permanences téléphoniques :
  - Permis de conduire : mardi et jeudi de 9h00 à 11h45 tél. 04 88 17 81 69
  - Immatriculations : permanences téléphoniques supprimées
- ◆ Démarches d'immatriculation, de permis de conduire, de suivi du titre : contacter directement l'Agence Nationale du titre Sécurisé (ANTS) du lundi au vendredi de 7h45 à 20h et le samedi de 8h00 à 17h au
  - 0 811 105 716 pour les immatriculations
  - 0 810 901 041 pour les permis de conduire
  - Ou se connecter sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

- ♦ La demande de duplicata de permis de conduire suite à un vol, perte, détérioration ou changement d'état-civil se fait en ligne en se connectant sur le site : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- ♦ Tout dossier doit être libellé à l'adresse suivante : Services de l'Etat en Vaucluse – Préfecture – Service des immatriculations ou des permis de conduire (selon le cas) – 84905 Avignon Cedex 09 –
- ♦ Contact par mail : [pref-contact@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-contact@vaucluse.gouv.fr)

Vos demandes doivent mentionner

- Pour les immatriculations : n° d'immatriculation et coordonnées téléphoniques de l'utilisateur
- Pour les permis : n° du permis actuel (si possible), nom, prénom, date de naissance et coordonnées téléphoniques de l'utilisateur.

### **Centrales Villageoises du Pays d'Aigues : une participation citoyenne pour des projets de production d'énergie renouvelable**

La transition énergétique est en marche sur notre territoire du Sud Luberon entre autres grâce à des réalisations de la société locale Centrales Villageoises du Pays d'Aigues (CVPA) dont les deux objectifs principaux sont : produire de l'électricité à partir du solaire photovoltaïque et engager des actions en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Comptant près de 120 actionnaires et conduite par un groupe de bénévoles cette entreprise citoyenne enchaîne les projets CVPA depuis juillet 2016.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, cinq toitures sont déjà équipées sur les communes de Villelaure, La Tour d'Aigues, Cabrières d'Aigues ... et deux autres toitures sont en cours à Pertuis et La Bastidonne.

Pour ces projets de toitures solaires, la CVPA accorde une importance toute particulière sur l'emploi local pour la pose, l'origine Française ou Européenne des fournitures et équipements, une haute qualité de réalisation, le respect du patrimoine paysager et architectural, et la sécurité essentielle quand il s'agit de bâtiments accueillant du public.

### **Un grand merci aux municipalités du Sud-Luberon qui ont coopéré pour s'engager dans cette voie : un territoire à énergie positive.**

Une fois le premier projet d'une dizaine de toitures réalisé, la CVPA a pour vocation de renouveler l'expérience.

Pour cela il est indispensable d'identifier de nouvelles toitures avec les municipalités du Sud Luberon et/ou avec les particuliers sur ce même territoire, et de constituer un capital avec les actionnaires (actuels et nouveaux) en vue des investissements à venir.

Chaque geste compte - n'hésitez pas à vous renseigner ( [www.paysdaigues@centralesvillageoises.fr/](mailto:www.paysdaigues@centralesvillageoises.fr/) ) et à participer à cette aventure citoyenne.

Chaque action est d'autant plus importante pour notre région et ses habitants que le changement climatique et ses nombreuses conséquences sur la nature et l'agriculture les affecteront de plus en plus, notamment du fait d'une fréquence accrue des périodes de sécheresse. Cela passe aussi par une nécessaire adaptation de nos modes de production et de consommation d'énergie.



Photo : centrale photovoltaïque de la Crèche de La Tour d'Aigues

Sébastien BAUDRY

## SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Ce service est financé par l'impôt au travers des contributions obligatoires du Département, des communes et des EPCI. Mais, une dérive vers une utilisation abusive et/ou privative du service nécessite une clarification.

Désormais, certains services deviennent payants, exemples :

- Carence des ambulanciers privés : 118 €
- Interventions sur autoroute : participation aux frais déterminée par application de l'arrêté interministériel du 7 avril 2004
- Services de sécurité : suppression de toutes les clauses d'exonération ou de gratuité
- Intervention pour capture d'animaux : forfait minimum de 140 €
- Ouvertures de portes : forfait minimum de 140 €
- Dégâts dans locaux non consécutifs à des intempéries : forfait minimum de 140 €
- personnes bloquées dans un ascenseur : solliciter en priorité l'ascensoriste. Sinon 200 € en semaine et 300 € dimanches et jours fériés
- Déclenchement intempestif d'alarme : 200 € en semaine, 300 € dimanches et jours fériés



## Bibliothèque

Le printemps est bien là, prenez le temps de vous détendre ;

Romans, polars, BD, documentaires ... nous en avons un large choix à la bibliothèque. Le bibliobus nous remplira nos rayonnages de nouveaux ouvrages mi-juin.

Venez les découvrir, n'hésitez pas à pousser la porte.

**La bibliothèque est ouverte le mardi de 16 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 10 à 11 h.**

Frédérique et Jacques

biblio.stmartin@gmail.com

## Comité Communal d'Actions Sociales

**28 mai : Vide grenier dans les rues du village à partir de 8h.**

Inscription au 04 90 77 61 02 ou contacter Chantal Volluet

**24 juin à 20h : Feu de la St Jean** - nous fournissons les braises, le vin et l'animation musicale – Venez nombreux

**10 septembre** : fête des associations. Cette manifestation sera maintenue s'il y a suffisamment d'associations présentes

**14 octobre** : LOTO

**18 novembre** : collecte des jouets

**31 octobre** : Halloween

**08 décembre** : fête des Lumières

**Décembre** : concours de la plus belle décoration de Noël sur les maisons des particuliers

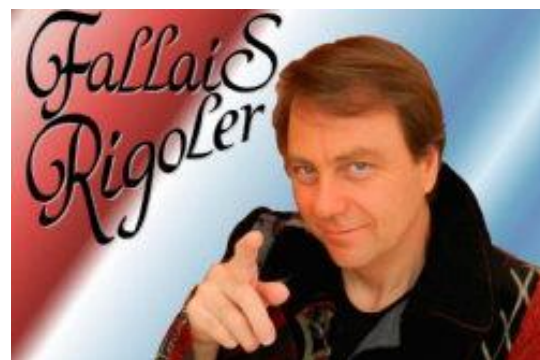


## FETE VOTIVE 05 et 06 août



**5 août** : Paella avec animation musicale, Sangria en apéro

**6 août** : **Pascal Fallais et Denis Allemand** présenteront le spectacle « **Amanda et sa troupe** »  
Et humour et sketches avec « **Pascal** »







**5ème édition**, dans notre village, **des rencontres internationales de patchwork et d'art textile**, organisées par Aigu'illes en Luberon.

Ces expositions au sein de la vallée sont une ouverture sur le monde, un monde sans frontières, un territoire entier qui rend hommage aux arts du fil avec 30 salles d'expositions et 14 villages participant à ces rencontres. Cette manifestation est un important vecteur économique et touristique pour nos villages, elle permet avec ses 4000 visiteurs venus du monde entier de faire découvrir notre région, les produits de notre terroir, nos logeurs et nos restaurateurs.



Ces 5èmes rencontres, en 2017 seront basées sur la diversité multiculturelle d'un peuple uni par la même passion, le fil et le tissu, au programme de nombreux pays participants, artistes, commerçants, créateurs, collectionneurs nationaux et internationaux, les associations France Patchwork et France Boutis, Cuba, Royaume Uni, Suisse, Espagne, Italie, Japon, USA, Afrique du Sud, Russie, Turquie, France vont à votre rencontre pour vous faire découvrir les Arts du Fil autrement sur la route de la création textile, plus de 800 œuvres exposées au cœur de la vallée, des démonstrations, des cours, et surtout un instant de rêve et de douceur dans un monde tourmenté.

Saint Martin de la Brasque recevra

Dans la salle du conseil, Ebenecer Ballert, artiste cubain

Au foyer communal : Catherine Quillé, Marie Françoise Mehaye artistes françaises de quilts traditionnels

Dans l'église : Ina Statescu, artiste roumaine

Salle polyvalente : exposition de "Histoire de boîtes à couture". Association Saint Martinoise organisatrice de la manifestation

Pour plus de renseignements : [www.aiguilles-en-luberon.com](http://www.aiguilles-en-luberon.com)

A découvrir du 25 au 28 mai 2017.

Nathalie Locquen



Saint-Martin de la Brasque

Malgré un temps incertain, le marché paysan et le marché artisanal ont repris le 30 avril pour le plus grand bonheur de toutes et tous.

**Attention** Tous les dimanches, du 7 mai au 29 octobre 2017, il est impératif d'enlever les véhicules stationnés sur l'allée à côté de l'aire de jeux.



### Pôle Environnement

Beau succès : 4 000 passages en 1 mois

Mais attention : ce site fonctionne avec les impôts des habitants de COTELUB : **des fraudeurs sévissent déjà.**

En aucun cas vous ne devez prêter votre carte.

Au pôle environnement vous pourrez également acheter :

- Un composteur bois de 525 litres pour 25 €
- Un sac de collecte des déchets verts pour 5 €
- Un badge (en cas de perte du 1<sup>er</sup>) pour 10 €

**Signature d'une convention** avec l'éco-organisme **OCAD3E** pour récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques. 45,95 tonnes ont déjà été récoltées. Bravo



**Le TRANSFO** : Isabelle Mégy, de Peypin d'Aigues, a été retenue pour assurer l'accueil. Une partie de son temps sera dédié au portage des repas.

### **L'espace coworking accueille " WATSU Sound "**

#### **Pourquoi avoir choisi le coworking?**

Nous étions à la recherche d'un bureau ou un atelier depuis quelques années pour le travail de gestion, de développement, de communication, et la préparation des ateliers musicaux que nous animons. L'espace de coworking constitue pour nous une solution temporaire. Nous souhaitons intégrer la pépinière d'entreprise au plus tard à la fin de l'été 2017.

*Article complet à lire sur : [cotelub.fr/économie](http://cotelub.fr/économie)*

**A vos appareils!** Un grand concours photo ouvert à tous, est organisé sur le territoire. Vous connaissez les « 7 Lacs », vous en avez une vague idée ou vous êtes plutôt du genre, « C'est quoi et c'est où ? »

Venez découvrir ce site et participer à ce concours, que vous soyez, ado ou adulte, en solo ou en famille, photographe amateur ou professionnel.

Et faites-nous partager votre perception et votre vécu au sein de ce site.

Infos et modalités du concours sur [cotelub.fr](http://cotelub.fr) Envoyez votre plus belle photo jusqu'au 7 juillet à l'adresse : [aladecouvertedes7lacs@cotelub.fr](mailto:aladecouvertedes7lacs@cotelub.fr)

**Taxe de séjour** : Elle est entièrement destinée au financement du développement et de la promotion touristique, à pérenniser les actions en cours et envisager de nouveaux projets et orientations comme le développement du tourisme hors saison en favorisant le tourisme de « nature ».

N'oubliez pas de la payer sur le site : <https://cotelub.taxesejour.fr/>

Cette taxe est payée par le touriste, encaissée par le loueur et reversée à COTELUB.

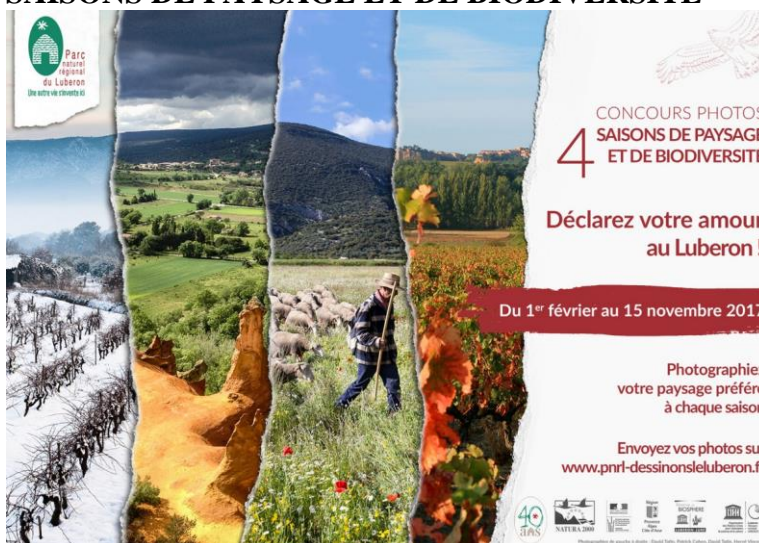


## Le Parc naturel Régional du Luberon

### CONCOURS PHOTO : 4 SAISONS DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITÉ

Vous habitez le Luberon et vous l'aimez ? Alors participez au concours photo « 4 saisons de paysage et de biodiversité » proposé par le Parc naturel régional du Luberon jusqu'au 15 novembre 2017, dans le cadre de son quarantième anniversaire !

Choisissez votre paysage préféré, photographiez-le au fil des saisons et publiez vos clichés sur le blog [www.pnrl-dessinsonsluberon.fr](http://www.pnrl-dessinsonsluberon.fr) avant le 15 novembre 2017.



**À gagner ?** Un tirage en grand format des photos des 4 lauréats, qui seront exposées le 3 décembre 2017 à la Maison de la biodiversité à Manosque, lors de la Journée des fruits et saveurs d'autrefois.

La singularité de votre regard enrichira l'action du Parc pour la mise en valeur des paysages emblématiques du Luberon. La galerie de photos, alimentée toute l'année, composera un portrait sensible du territoire accessible à tous sur [www.pnrl-dessinsonsluberon.fr](http://www.pnrl-dessinsonsluberon.fr).



Pour participer : [www.pnrl-dessinsonsluberon.fr](http://www.pnrl-dessinsonsluberon.fr)

Pour tout renseignement : Maison du Parc : 04 90 04 42 00 / [accueil@parcduluberon.fr](mailto:accueil@parcduluberon.fr)



### Office du Tourisme

Association composée de 160 adhérents (commerçants, hébergeurs, restaurateurs, caves, associations.....)

4 lieux d'accueil : Ansois, Cadenet, Cucuron, la Tour d'Aigues + 1 office de tourisme itinérant  
Les projets :

- ◆ Les clés du Lub' : 30 sorties découvertes déclinées sous 3 thématiques
  - Les visites guidées des villages
  - Les pique-niques paysans
  - Les ambassadeurs ont une passion à partager
- ◆ Le site internet [www.luberoncotesud.com](http://www.luberoncotesud.com) 20 000 visites en 2012, 113 000 visites en 2016
- ◆ Le magazine de l'été
- ◆ Les chemins du patrimoine avec 3 thématiques
  - la Géo-route en Luberon Côté Sud (géologie, terroir et vins, lecture de paysage, poterie.....)



- La route de l'eau (7 lacs, Durance, Etang de la Bonde, lac de Cadenet, sources, fontaines, lavoirs en partenariat avec les offices du tourisme du nord pays d'Aix
- Sur les pas des Vaudois

## UN PEU D'HISTOIRE



### UN VOLCAN DANS LE LUBERON

En 1977, un géologue découvrait un nouvel affleurement d'à peine quelques m<sup>2</sup>, de roches très particulières sur le versant sud du Luberon.

Ce n'est pas très spectaculaire, mais il s'agit là de roches volcaniques, présence extraordinaire et unique dans un Luberon entièrement composé de roches sédimentaires \* : calcaires,

argiles, marnes, grès, gypse, silex... !

L'affleurement, en bordure de piste, se repère par sa couleur jaune-orangé \*\*. Sa limite ouest est très nette, soulignée par une zone de cuisson, rougie et une croûte noire basaltique. On y trouve des blocs de basalte, de couleur noire, très altérés, à olivine et pyroxène.

Bien sûr, cette roche issue du magma des profondeurs de la Terre au milieu de roches sédimentaires a de quoi intriguer.

En 2012 et 2013, une équipe de l'AMU (Aix-Marseille Université) avec l'aide du Parc en entreprend l'étude.

Les résultats préliminaires montrent qu'il s'agit des restes d'un volcan de type surtseyen.

Observé pour la première fois à Surtsey, Islande, en 1963, ce phénomène éruptif, désigné par le terme d'hydrovolcanisme, est lié à un magma qui rencontre de l'eau lors de son déplacement en direction de la surface, en profondeur (nappe phréatique, faille) ou en surface (lac, mer, glacier)).

Le volume de lave émise a probablement été très faible. Mais la présence de grenat permet de préciser que cette roche provient d'une profondeur supérieure à 80 km.

Il reste encore bien des questions à résoudre, comme par exemple l'âge de ce volcan. A rapprocher peut-être du volcan de Beaulieu, à Rognes, celui-ci a émis une coulée qui a été datée du Miocène (18,5 millions d'années).



\***les roches sédimentaires** se forment à la surface de la Terre, par dépôt de sédiments, au fond de la mer, d'un océan ou d'un lac, sédiments le plus souvent arrachés par l'érosion aux reliefs, transportés, déposés et consolidés.

\*\* Pour protéger ce petit affleurement, nous ne donnerons pas sa localisation exacte.

Christine Balme  
Géologue au Parc du Luberon

PROCHAIN JOURNAL EN SEPTEMBRE